

Cas de licenciements abusifs « antisyndicaux »

Cette liste documente des cas survenus entre les années 2017 et 2024 où des employé-e-s qui se sont défendus pour leurs droits ou ceux de leurs collègues ont été licenciés. Elle montre que le manque de protection légale constitue un réel problème pour les nombreuses personnes concernées.

Rolex, 2024 : Les employé-e-s de Rolex à Genève se sont plaints de mobbing, de pression et de harcèlement sexuel. Après l'intervention du syndicat Unia et de l'inspection du travail cantonale (OCIRT), cinq responsables ont été mutés ou licenciés. Unia réclame la réintégration d'un collaborateur qui avait signalé des abus et avait été licencié sous de faux prétextes.

Flying Tiger, 2024 : Des employé-e-s d'une filiale de la chaîne de magasins d'articles cadeaux se sont adressés à la direction nationale à Lucerne pour demander des discussions sur les salaires, les horaires et les conditions de travail. La direction a refusé le dialogue et, dans le même temps, des entretiens individuels ont été menés par les responsables du personnel dans le but d'intimider les employé-e-s concernés. Par la suite, certains d'entre eux n'ont plus obtenu d'heures de travail ou seulement très peu. Sept employé-e-s ont voulu discuter de la situation avec la nouvelle responsable de filiale. Or ces sept personnes ont ensuite été licenciées.

B. SA, 2023 : Un représentant des travailleurs et travailleuses fort de 32 ans d'expérience au sein de l'entreprise, ayant siégé à la commission du personnel pendant 5 ans et étant membre du conseil de fondation de la caisse de pension a été licencié de manière injuste. Malgré son engagement syndical en tant que membre de la conférence de branche et de la délégation de négociation pour la convention collective de travail de l'industrie des machines, il a été confronté à un non-respect flagrant des dispositions de la CCT en matière de licenciement des représentant-e-s des travailleurs et travailleuses. Après près d'une année de discussions et de négociations, un accord a finalement été trouvé entre l'employeur et l'employé pour régler cette procédure litigieuse.

Injectobohr SA I, 2023 : Un travailleur de la construction a attiré l'attention sur de graves problèmes de sécurité sur son lieu de travail. La direction ayant refusé de discuter des défaillances identifiées, l'employé s'est adressé à Unia et à la Suva. Le même jour, alors qu'Unia visitait le chantier et annonçait un contrôle de la Suva pour le jour suivant, le collaborateur a été renvoyé à la maison. Le lendemain, il a été convoqué au siège et a été licencié.

Injectobohr SA II, 2023 : En tant que chef d'équipe des cordistes, un employé était responsable de la sécurité de son équipe. À plusieurs reprises, il a signalé à l'entreprise de graves problèmes de sécurité. Après avoir arrêté le travail en raison d'un échafaudage non sécurisé, le collaborateur a d'abord été expulsé du chantier le lendemain. L'entreprise voulait ainsi inciter les autres employé-e-s à continuer de travailler dans les mêmes conditions dangereuses. L'employé expulsé du chantier a ensuite été licencié le jour même.

Kugler Genève, 2022 : Un délégué syndical de la fonderie Kugler avait réussi à s'opposer à un licenciement collectif dans l'entreprise. A la suite, il a été licencié lui-même. Après une action de grève et les négociations qui ont suivi, un accord a été trouvé qui garantissait une indemnité de départ au collègue concerné.

Sous-traitants de DPD, 2022 : Les chauffeurs et chauffeuses du service de coursiers DPD ont protesté pendant plusieurs mois contre les mauvaises conditions de travail et des infractions à la loi sur le travail. Au Tessin, les chauffeurs et chauffeuses ont créé un collectif

demandant des négociations avec la direction de l'entrepôt. Cinq chauffeurs ont été licenciés parce qu'ils s'étaient mobilisés avec le syndicat Unia pour combattre ces abus.

Planzer, 2022 : Dans la société de transport de colis Planzer, les livreurs et livreuses ont demandé notamment des mesures contre le stress au travail, le remboursement des frais et des suppléments pour travail supplémentaire ainsi que le respect du poids maximum des colis. Trois employés syndicalement actifs ont ensuite été licenciés et de nombreux autres ont reçu un avertissement.

Smood, 2021 : Les coursiers et coursières du service de livraison de nourriture Smood en Suisse romande ont protesté contre des conditions de travail inacceptables en menant notamment une grève de plusieurs semaines. L'entreprise a dû corriger certaines pratiques contraires à la loi. Par la suite, trois personnes ont été licenciées pour avoir participé à des activités syndicales.

Zimmer Biomet, 2020 : Une employée a travaillé pendant une longue période en équipe de nuit dans la salle blanche d'une entreprise de technologie médicale où des produits sont emballés en combinaison de protection. Lorsqu'elle a demandé avec d'autres employé-e-s une allocation pour ce travail qui lui a valu des problèmes de santé, elle a été harcelée par ses supérieurs, puis licenciée.

Patek Philip, 2020 : Les employé-e-s ont protesté contre un climat de travail intenable. Une employée a été licenciée abusivement en raison de son engagement. Un autre employé a été victime de racisme. Au cours de l'enquête menée par le supérieur, un avertissement a été donné au travailleur concerné. Celui-ci a refusé d'accepter l'avertissement et a été licencié.

ISS au Cern, 2018 : L'entreprise danoise d'entretien de bâtiments ISS a licencié un logisticien de 59 ans après qu'il ait demandé à être transféré en raison de douleurs dorsales. En outre, plusieurs employé-e-s avaient demandé à l'entreprise de discuter des mauvaises conditions de travail, avec le soutien d'Unia. Mais la direction n'a accepté d'en discuter qu'après une grève d'une journée menée par 17 des 26 logisticien-ne-s suite au licenciement du collègue.

Eldora, 2018 : Dans l'entreprise Dentsply Sirona du groupe Eldora, quatre employé-e-s ont été licenciés après s'être opposés à un supérieur qui poussait l'équipe à bout par des humiliations, des insultes et du mobbing. Des procédures judiciaires pour licenciement abusif et mobbing ont suivi. L'une des personnes concernées a obtenu une indemnisation devant le tribunal. Eldora a rejeté le jugement et menacé de poursuivre pénalement cette personne pour diffamation.

EMS Notre-Dame, 2017 : Un délégué syndical de l'entreprise de nettoyage EMS Notre-Dame a été licencié en raison de son engagement. Il était devenu le dernier délégué de son entreprise après le licenciement, avant lui, d'un autre représentant syndical. Ses collègues se sont engagés pour sa réintégration, sans succès.